



**ARRETE  
COMMUNE DE SCIENTRIER**

**PORTANT PERMIS DE DETENTION D'UN CHIEN DE  
DEUXIEME CATEGORIE**

*Numéro 0035/ 25*

Service Direction Générale  
dgs@scientrier.fr  
04 50 25 51 11

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SCIENTRIER,**

---

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et suivants et L2224-13

**VU** le code rural, et notamment ses articles L211-1 et suivants, R. 211-5 et suivants ;

**VU** la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

**VU** l'arrêté interministériel du 27 avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux ;

**VU** l'arrêté n° BSI/PPA-2019-789 du Préfet de Haute-Savoie, en date du 30 décembre 2019, portant agrément des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canin, ainsi que sur la prévention des accidents,

**VU** la demande de permis provisoire de détention présentée et l'ensemble des pièces annexées,

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le permis de détention prévu à l'article L. 211-14 du Code Rural est délivré à :

- Nom : KOUNNINI
- Prénom : Amandine
- Qualité : Détitrice
- Date et lieu de naissance : 05.05.1989 à ANNEMASSE 74100
- Adresse ou domiciliation : 722 route de porte d'en bas 74930 SCIENTRIER
- Assuré au titre de la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers par l'animal auprès de la compagnie d'assurance : ALLIANZ sous le contrat n°AF303065966
- Détitrice de l'attestation d'aptitude délivrée le : 18.05.2013 par ANDREE Claire près l'Elevage des Gardiens de Feu 03370 COURCAI

Pour le chien ci-après identifié :

- Nom : ROXY
- Race ou type : ROTTWEILER
- N° si le chien est inscrit au Livre des Origines Français (Facultatif) : Néant
- Catégorie : Deuxième
- Date de naissance ou âge : 01.08.2020
- Sexe : FEMELLE
- N° de puce : 250268743395782 implantée le : 21.09.2020
- Vaccination antirabique effectuée le : 02.12.2023 par le Docteur M. MOEDBECK, 17 Rue de la République 74100 VILLE LA GRAND
- Evaluation comportementale effectuée le : 10.09.2022 par le Docteur GAY Séverine de la clinique vétérinaire du 300 rue de la fontaine 74800 LA ROCHE SUR FORON

**Article 2 :** La validité du présent permis est subordonnée au respect par son titulaire mentionné à l'article 1er de la validité permanente

- De l'assurance garantissant la responsabilité de ce dernier pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers
- Et de la vaccination antirabique du chien

**Article 3 :** En cas de changement de commune de résidence du titulaire du présent permis, le permis de détention devra être présenté à la mairie du nouveau domicile.

**Article 4 :** Le numéro et la date de délivrance du présent permis provisoire de détention sont mentionnés dans le passeport européen pour animal de compagnie prévu par le règlement du Parlement européen et du Conseil n°99/2003 du 26 mai 2003 délivré pour le chien mentionné à l'article 1er.

**Article 5 :** La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification.

**Article 6 :** Une ampliation du présent arrêté est notifiée au titulaire du permis de détention mentionné à l'article 1er.

Scientrier, le 24 Juillet 2025  
Le Maire  
Patricia DÉAGE

